



Objet arrivé casse demande de remboursement

Par **jean**, le **27/10/2008** à **15:47**

Bonjour

j'ai une question qui reste sans réponse ,c'est pour cela que je me tourne vers vous.
Suite à l'envoi d'un préampli guitare d'occasion(sous forme d'une pédale,qui est un instrument de musique pour guitare électrique)par le transporteur La Poste .Envoi en Colissimo sans signature.

Le destinataire m'a fait part que l'objet est arrivé détérioré .

Il m'accuse que l'emballage ne protégé pas assez et que l'objet a bougé lors du transport et que j'ai donc failli à l'obligation de l'expéditeur.

Par conséquent il me demande de remboursser intégralement l'objet.

Je lui ait alors demandé si il avait fait une déclaration à la Poste lors de la réception .

Il me dit que c'était à moi de la faire!

ce que j'ai fait.

La poste m'a alors répondu que comme il n'y avait pas eu de procès verbal établi au bureau du destinataire la réclamation était irrecevable pour obtenir une indemnisation.

Ma question est la suivante:

Suis je responsable ou pas étant donné qu'il n'a pas déposé de réclamation lors de la réception à son bureau de poste (m'indiquant que son bureau ne voulait rien "savoir")

Étant donné que son assurance me poursuit encore et me met en demeure de paiement pour non respect des devoirs de l'expéditeur (cette assurance ,la GMF à effectuée une expertise du carton d'emballage ,3 mois après la réception)

Il en résulte aux dires de la GMF que l'emballage n'était pas suffisant.

Devait il obligatoirement faire lui même une réclamation?

Car pour moi rien ne prouve que le coli ne soit pas tombé après la réception!

Mais comme l'assurance fait une véritable pression je me trouve dans le désaroi !

Je ne souhaite pas me trouver devant les tribunaux.

Merci de prendre en compte ma demande,et de m'indiquer quels sont mes droits afin de me défendre normalement.
cordialement
Jean